



Nombre de membres	DCM 2024 - 5
En exercice : 29	
Présents : 21	date d'envoi de la convocation
Votants : 25	9 janvier 2023

L'an deux mille vingt-quatre le quinze janvier à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, **Maire**, EVOUNA NGUEMA Graziella, RUST Albert, CHOMEL Chantal, NICOLAS Pierre, ESTRADE Nathalie , **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, MAILLE Dany, SCHULIAR Christian, BLOND Laurent, MASSONNET Christian, GUILLET Marie, GIRAUDON Stéphane BLOND Laurent, FOULQUIER Audrey, CHATELIN Matthieu, CAZILHAC Jean-Marc, BOUCHAMI Muriel, ANGLES Thierry, ARTERO Sandrine **Conseillers-ères**,

Absents-es et représentés-ées :

PONS Maxime par Jean-François AUDRIN, SCHMITT Jérôme par SCHULIAR Christian, MALDONADO Nicolas par RUST Albert, CASQUEL Stéphanie par CARMONA Robert

Absents excusés : Lucie DENJEAN, VALETTE Martine, TESSIER Sandra, BRETON Emilie.

CREANCES IRRECOUVRABLES

Il convient de délibérer pour l'admission des créances irrécouvrables

Pour ce faire, la liste des propositions d'admission en non-valeur et la liste des créances éteintes (clôture pour insuffisance d'actif) est jointe à la présente délibération

- Pour les admissions en non-valeur, il convient de proposer un mandatement au compte 6541 d'un montant total de 2 667.17 €
- Pour les créances éteintes, il convient de proposer u mandatement au compte 6542 d'un montant total de 6 376.27 €

L'Assemblée délibérante décide à l'unanimité de voter ces créances irrécouvrables et de les prévoir au budget 2023 pour mandatement aux comptes désignés.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Jean-François A

